

Le Relais Poste de Capitou Industries

Un service postal sur le parc Capitou Industries à Fréjus

Contexte :

A la demande de ses adhérents, l'association Capitou Industries décide en 2016 d'initier un projet de Relais Poste. A ce moment-là, la Poste la plus proche se situe en centre-ville donc peu accessible et pas pratique. Les discussions se déroulent sur une petite année avec la Poste avant que le projet se concrétise en 2017.

Objectifs :

Offrir un service de proximité aux entreprises adhérentes de Capitou Industries, mais pas exclusivement. Par convention, la Poste impose que le Relais Poste soit également accessible aux entreprises non adhérentes et aux particuliers. Pour favoriser ses adhérents et inciter les entreprises à adhérer, l'association a mis en place un système de badge réservé à ses adhérents. Ainsi, les adhérents peuvent pénétrer plus rapidement dans le Relais Poste, tandis que les autres doivent sonner et se faire ouvrir. Une petite astuce qui semble bien fonctionner. L'association a constaté une hausse des adhésions. Ce service est aujourd'hui jugé indispensable par les adhérents qui en sont très satisfaits.

Mise en œuvre

Une **convention de partenariat** a été signée entre La Poste et Capitou Industries en 2017, qui est reconduite chaque année par tacite reconduction.

La salariée de l'association a été **formée aux outils du Relais Postal par une employée de la Poste** locale qui est restée sur site pendant 3 semaines. Cet accompagnement est très pratique et permet une bonne prise en main des procédures.

Le Relais Postal de Capitou Industries est ouvert **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30**. Ce qui est suffisant pour répondre aux besoins des entreprises. Le pic d'affluence se situe entre 11h et 12h20. Le Relais ferme pendant le mois d'août.

L'activité est réalisée dans un Point de Vente fixe, situé dans les locaux de Capitou Industries.

Les prix de vente des biens et services sont définis par La Poste.

Le matériel et mobilier sont mis à disposition par La Poste :

- Un smartphone et une imprimante raccordés au système d'information de La Poste afin de générer les factures aux clients et enregistrer les transactions ;

- Une enseigne « La Poste Relais » installée en devanture par La Poste à l'extérieur du Point de Vente ;
- Du mobilier, signalétique et supports de communication ;
- Un dispositif d'information sur les tarifs et conditions commerciales ;
- Une balance conforme aux obligations légales et réglementaires ;
- Un cachet postal.

La Poste fournit également le stock de produits nécessaire à la vente.

L'association encaisse le produit des ventes, qu'elle reverse mensuellement à La Poste.

Une rémunération forfaitaire fixe (317€TTC de rémunération fixe mensuelle) et une rémunération variable sont versées à l'association par La Poste en contrepartie de l'exécution de ces prestations.

Besoins :

Budget et financement ? Le Relais Poste ne nécessite pas d'investissement particulier, en dehors du temps de travail. La rémunération permet d'équilibrer le budget sans toutefois dégager d'excédent. Le Relais Poste a surtout un intérêt en termes de service fourni à ses adhérents.

Temps et ressources humaines ? De 2017 à 2021, l'association ne compte qu'1ETP qui doit gérer le Relais Poste et le reste des activités. En 2021, une embauche supplémentaire est réalisée pour notamment tenir le Relais Poste.

Locaux et matériel ? Le Relais Poste est installé dans les locaux de l'association. Quelques m² suffisent (un comptoir fermé à clé et une armoire de présentation) et le matériel et mobilier sont mis à disposition par la Poste.

Contact :

Kristell Chiffot, Capitou Industries, capitou.industrie@gmail.com / 06 58 47 87 29